

## **Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 22 janvier 2002, le nom et l'emblème de l'«Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. le nom:

en français: Agence Européenne  
pour la Sécurité et la Santé au Travail

en allemand: Europäische Agentur  
für Sicherheit und Gesundheitsschutz am Arbeitsplatz

en italien: Agenzia europea per la sicurezza e la salute sul lavoro

en anglais: European Agency for Safety and Health at Work

b. l'emblème:



22 janvier 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle